

D É C I S I O N

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

- VU le code de la Santé Publique ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emploi de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1705 du 12 décembre 2016 modifié portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 26 décembre 2017 fixant les règles d'organisation générale, la composition du jury et la nature des épreuves des concours de recrutement pour l'accès à certains grades de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière et de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris ;
- VU l'avis de concours publié le 29 décembre 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et sur le site de l'Agence Régionale de Santé ;
- VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admissibilité du 04 octobre 2024.

D É C I D E

Sont inscrits sur la liste d'admissibilité et seront convoqués, par courrier adressé à leur domicile, à l'épreuve d'admission du **concours interne sur titres** d'Ouvrier Principal de 2^{ième} classe;
Sur proposition du jury à l'issue de l'examen des dossiers et ci-après listés par ordre alphabétique;

Dans la spécialité Restauration:

- AMIR Omeira
- BOUCAUD Patricia
- DREGER Eric
- FLIELLER Romain
- SCHWARTZ Julianne

Dans la spécialité Logistique magasin:

- DEMMANE Kalil
- LAOUAD Hamid

Dans la spécialité Manutention :

- FERNANDES Yoann
- MSA Ahmed

Dans la spécialité Logistique archives:

- MANDRET Matthieu
- VALENTE Corentin

Dans la spécialité Strérisation:

- RHEIN Grégory

Dans la spécialité Logistique de transport " flux lourd " :

- BRUMM Julien
- RITTER Gaetan

Dans la spécialité Logistique de transport " flux léger " :

- ROEHLLY Ludovic
- SCHNEIDER Marc

Dans la spécialité Logistique pharmaceutique:

- BEAUCARNE Hélène
- BROGLY Laurent
- METZ Laura
- RANGAN Keny
- ROBIN Killian
- SOUMPHOLPHAKDY Phoukham

Dans la spécialité Blanchisserie et Linge :

- AKRACH Fatima
- MAZEPPA Brunette
- OGUR Ayten
- SOMGOUA Brice

Dans la spécialité CVC et Thermique-sanitaire :

- DEKAJ Albin

Dans la spécialité Propreté :

- BEKHOUCHE Mohamed
- KARCHER Guillaume
- SCHAAL Frédéric

Dans la spécialité Sécurité incendie:

- ANTOINE Loris
- BEUGNON Yves
- COSTE Erika
- COUTURIER Lucas
- DENIS Erwann
- DOSSMANN Léa
- ESCH Stéphane
- KAYSER Perrine
- LEHMANN Carole
- MATHERN Quentin
- PETIT Guillaume
- PLAWINSKI Arnaud
- SCHMITT Cassandra
- SCHOTT Maxime
- STERN Mathieu
- STRUB Damien
- WEIBLE Adrien
- WELLER Jonathan
- WENDLING Quentin
- ZIMMER Anthony

P. LE DIRECTEUR GENERAL,
La Chargée de mission Gestion Prévisionnelle
des Métiers et des Compétences


Marion CLEMENTZ-PEYSSOU



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.